

p. B. 15.21.E.(2) 9/9



AMBASSADE DE SUISSE
EN ESPAGNE

MADRID 1, le 6 octobre 1977

Núñez de Balboa 35, 7º
Apartado 1317
Tels 225.44.61 / 62

062.5 - FR/db

Confidentiel

VISITE OFFICIELLE DU CHEF DU DEPARTEMENT
POLITIQUE FEDERAL EN ESPAGNE DU 19 AU
20 SEPTEMBRE 1977

Distribution :

- Chef du Département politique fédéral
- Secrétariat politique, DPF
- Direction politique, DPF
- Division du Commerce, DFEP

Entretiens de la délégation suisse avec la délégation
espagnole le 19 et le 20 septembre 1977 à Madrid

Délégation espagnole

Ministre Marcelino Oreja Aguirre
Sous-Secrétaire Miguel Solano Aza
Ambassadeur Antonio Elías Martinena
Ambassadeur Carlos Gamir Prieto
Ambassadeur Salvador Bermúdez
de Castro y Bernaldes
M. Gabriel Ferrán de Alfaro
M. Aniceto Moreno Moreno
M. Jorge del Pino y Moreno

Délégation suisse

Conseiller fédéral Pierre Graber
Ambassadeur Albert Weitnauer
Ambassadeur Paul Rudolf Jolles
Ambassadeur Samuel Campiche
Ambassadeur Jean Cuendet
M. François Nordmann
M. Pierre Friederich

Ordre du jour

- Conseil de l'Europe
- Méditerranée et Proche-Orient
- Afrique australe
- Amérique latine
- AELE/Intégration européenne de l'Espagne
- CSCE
- OTAN - Etats-Unis
- Gibraltar
- Travailleurs migrants

- 2 -

Après les compliments d'usage, les deux délégations décident d'entamer l'ordre du jour en l'absence du Chef du Département et du Ministre Oreja.

Conseil de l'Europe

M. Weitnauer : Comme vous le savez, M. Hofer, Conseiller national suisse, vient de terminer en Espagne une mission d'information du Conseil de l'Europe. La Suisse est membre de cette organisation depuis 1963 et nos expériences avec cette organisation sont bonnes bien que nous estimions que toutes les possibilités qu'offre cette organisation n'ont pas encore été utilisées. Nous nous trouvons dans une période particulièrement intéressante puisque la CEE va augmenter ces prochaines années le nombre de ses membres de 9 à 12. Il ne restera alors que quelques pays non-membres de la CEE pour lesquels le Conseil de l'Europe revêtira une importance accrue. Nous savons que même le Liechtenstein et peut-être d'autres petits pays projettent une adhésion au Conseil de l'Europe. Nous estimons que les tâches remplies par le Conseil de l'Europe devraient recevoir une plus grande publicité, cela en particulier pour mieux faire connaître cette organisation aux Etats-Unis où l'on a souvent tendance à assimiler l'Europe à la CEE en oubliant quelque peu les Etats qui n'en sont pas membres.

Mais comment intensifier ces activités ? Nous avons eu l'impression que les grands pays d'Europe étaient eux aussi favorables à une telle diversification, je cite le ministre Genscher qui a dit que l'intégration à 9 doit être intensifiée et la consultation à 18 aussi. De notre côté, nous saluons avec plaisir et accompagnons de nos vœux l'arrivée prochaine de l'Espagne au sein de l'organisation de Strasbourg.

M. Solano : J'étais à Strasbourg au moment où la Suisse est devenue membre du Conseil de l'Europe et je suis d'accord avec vous dans votre appréciation de l'utilité de cette organisation. En Espagne, nous nous sommes félicités de la première visite de M. Hofer il y a quelques années.

- 3 -

Nous avons alors une position plus difficile; par contre cette fois M. Hofer a pu déclarer que nous avons fait des pas de géant en direction de la démocratie. Nous sommes, pour notre part, disposés à participer le plus rapidement possible au Conseil de l'Europe. Il y a cependant des dispositions formelles pour l'entrée que nous ne remplissons pas encore. Je pense à la rédaction, même en tant que projet, de notre constitution dont nous ne savons pas quand elle sera terminée. Ce projet se trouve actuellement entre les mains d'un groupe de travail parlementaire qui devra lui-même le proposer à une Commission du Sénat, ce qui nous amènera probablement en mars 1978. Il faudra évidemment plus de temps pour l'acceptation définitive. L'idée émise par M. Hofer est que l'Espagne pourrait être admise une fois que le projet de constitution est adopté par le Parlement. On pourrait prévoir donc, mais cela est un peu optimiste, la période mars-avril 1978. Sur le fond, l'Espagne est disposée à signer la Convention des droits de l'homme.

Méditerranée et Proche-Orient

M. Solano : L'élément fondamental de notre politique méditerranéenne est l'amitié et les bonnes relations avec le monde arabe. Cela dépasse le niveau gouvernemental, c'est chez nous une question d'Etat. Nous ne prévoyons aucun changement à ce sujet. La crise du Moyen-Orient n'a en rien entaché cette amitié et bien que nous n'ayons pas de relations diplomatiques avec Israël, nos contacts avec l'Etat juif sont également exempts d'inamitié. Notre principal souci est de ne pas ajouter à la confusion qui règne dans le problème du Moyen-Orient. La position de l'Espagne est la suivante :

- 1) nous n'admettons pas l'occupation de territoires par la force
- 2) des frontières sûres et reconnues doivent être garanties à tous les Etats de la région
- 3) les droits fondamentaux du peuple palestinien doivent être reconnus

- 4 -

Nous pensons que si l'on parvient à convoquer et à faire démarrer la Conférence de Genève, le moment sera peut-être venu pour nous d'établir des liens avec Israël. Notre position se résume donc en l'absence de préalable à des relations avec Israël et par notre alignement sur la thèse des Nations Unies.

Quant au problème de la Méditerranée, nous avons déjà dit à Helsinki qu'il était inséparable de la notion de sécurité en Europe. Alors que certains pensaient il y a quelques années que les flottes soviétiques et américaines pouvaient être bannies de la Méditerranée, nous estimons actuellement qu'il serait déjà satisfaisant qu'elles n'augmentent plus. Certains pays méditerranéens de l'OTAN, notamment l'Italie, sont d'ailleurs assez réticents à englober la Méditerranée dans les conversations sur la sécurité. L'intérêt et la contribution des Etats maghrébiens se sont révélés très flous, seule l'Algérie toujours militante nous paraît vraiment intéressée. Quant à Malte, elle se pose en flèche sur toutes les questions afférentes à cette région. En définitive, nous ne sommes pas opposés à ce qu'un groupe de travail traite cette question à la CSCE mais les Etats non européens de la Méditerranée ne peuvent prétendre à une participation plus active.

Nous avons été préoccupés ces dernières années par la décolonisation de nos territoires du Sahara. (M. Solano fait ici une brève genèse des revendications marocaines, de l'avis consultatif de la Cour de La Haye et de la position de l'ONU). Pour nous, la base de notre ligne de conduite est maintenant constituée par le traité de Madrid du 14 novembre 1975 qui a désigné comme puissances administrantes le Maroc, la Mauritanie et l'Espagne. Peu après, l'Espagne s'est retirée de cette commission tripartite ce qui laisse subsister le Maroc et la Mauritanie comme puissances administrantes. L'Algérie a considéré que par notre retrait le traité de Madrid était devenu caduc. Le Maroc par contre estime que ce retrait a fait passer à son compte la souveraineté sur la plus grande partie du territoire en laissant une petite partie pour la Mauritanie. Pour nous, notre seul but à l'heure actuelle est d'avoir de bonnes relations avec les trois pays qui ont des prétentions sur le Sahara.

- 5 -

M. Weitnauer : La Suisse maintient d'excellentes relations avec Israël. Dans notre pays, on a parfois eu l'impression que l'opinion publique assimilait l'idée de lutte entre Israël et ses voisins à l'image de David et Goliath, ce qui un certain temps a motivé l'existence d'un capital de sympathie pour l'Etat juif. Cette sympathie a un peu diminué ces derniers temps car on considère qu'Israël va quelquefois un peu trop loin et qu'il doit aussi fixer une limite à l'usage de la force. Nous avons à Genève autorisé l'OLP à établir un bureau d'information auquel nous avons donné un statut diplomatique partiel.

(A la question de l'Ambassadeur Weitnauer de savoir si l'Espagne reconnaît l'OLP, M. Solano répond que cette organisation possède au sein du Bureau de la ligue arabe à Madrid un interlocuteur officiel sans pour autant que ce dernier ait le statut diplomatique).

Nous avons l'impression que l'OLP s'est résignée aux territoires d'avant 1967. Ce qui me paraît étonnant, c'est que les Palestiniens sont moins enclins à devenir les partenaires de la Jordanie qu'à établir des liens réalistes quoique sans amitié avec Israël.

Bien que nous ne soyons pas membres de l'ONU, nous estimons que les résolutions 242 et 238 constituent d'excellentes bases pour parvenir à une solution du conflit à la Conférence de Genève. Il nous semble raisonnable que des frontières soient reconnues autant pour Israël que pour ses voisins, que l'existence même d'Israël soit garantie et que des droits identiques soient consentis au peuple palestinien. A notre connaissance, l'idée de l'OLP est maintenant de constituer un Etat propre et de procéder comme Israël, c'est-à-dire réunir dans un foyer les 3,5 millions de Palestiniens qui vivent sur place ou dans d'autres Etats de la région.

Le fait que Washington continue à soutenir Israël, mais ait également établi de réels liens d'amitié avec l'Egypte, la Syrie et la Jordanie, constitue une évolution heureuse. Le langage plus clair tenu par l'administration Carter que par celle qui l'a précédée constitue également un facteur positif en faveur d'une solution. Le discours de M. Graber au Congrès juif va également dans ce sens.

- 6 -

Quant à la Méditerranée, nous avons salué l'idée de donner le droit aux pays méditerranéens de contribuer aux travaux de la CSCE sans être membres de plein droit de cette conférence.

Je vous remercie par ailleurs du très intéressant exposé sur le Sahara pour lequel vous êtes naturellement un expert.

M. Solano : J'ajouterai encore, qu'à côté d'une Algérie toujours aussi militante, le Maroc déploie une très grande habileté diplomatique pour bloquer tous les efforts en vue d'une solution qui lui ferait perdre sa domination sur le Sahara. Le Maroc, pour qui la question du Sahara est chargée d'émotion, veut éviter à tout prix de se laisser engager dans la lutte armée contre le Polisario. Certains, au sein du Royaume marocain, se demandent cependant s'il ne vaudrait pas la peine de frapper tout de suite un grand coup sur Tindouf, spéculant qu'il faudrait dans quelques années de toute façon en découdre. C'est pourquoi nous nous efforçons dans la mesure de notre influence de maintenir l'équilibre dans cette partie de l'Afrique.

Afrique australe

M. Solano : Depuis plusieurs années, la ligne suivie par l'Espagne consiste à condamner la politique d'apartheid de l'Afrique du Sud. Malgré cela, nos relations sont bonnes mais pas amicales.

Nous avons toujours, quant à la Rhodésie, condamné ce pays devant les instances internationales. Nous avons en outre envoyé une délégation à la Conférence sur l'apartheid. Lors de cette dernière, notre approbation a été donnée à diverses condamnations de la politique d'apartheid sauf lorsque cette condamnation s'adressait à la politique suivie par l'Europe dans ce contexte. Deux principes définissent donc notre politique en Afrique :

- 1) le maintien des frontières héritées de l'époque coloniale
- 2) notre opposition aux interventions extra-africaines dans les problèmes et conflits qui affectent ce continent.

Nous n'avons, pour notre part, pas d'intérêts concrets dans la Corne de l'Afrique mais seulement des intérêts de principe.

- 7 -

M. Weitnauer : Notre position est de ne pas nous mêler des querelles de ces pays. En Afrique du Sud, nous avons d'importants intérêts économiques ce qui nous amène à souhaiter un développement positif dans cette région. Nous faisons évidemment une nette distinction entre l'Afrique du Sud et la Rhodésie. En ce qui concerne la Namibie, nous avons l'impression que ce problème est en voie de solution. Pour la Rhodésie, nous voyons la solution dans un départ des Blancs malgré que les différents mouvements représentant la population noire soient en désaccord. Environ 700 Suisses vivent en Rhodésie dont 100 sont déjà partis. Pour l'Afrique du Sud qui constitue le problème majeur de cette région, toute prévision me semble impossible. Nous avons peine à croire que le gouvernement Vorster ira plus loin dans les concessions à la population noire. Le partage du pays en deux communautés n'est plus possible. Nous n'avons pas l'intention de reconnaître le Transkei et ne reconnaitrons pas d'autres pseudo-Etats sur ce modèle. Nous avons en Afrique du Sud des investissements considérables et je crois que, comme vous, nous avons le souhait que Le Cap ne devienne pas une base navale soviétique. Quant à notre position de principe, elle se fonde toujours sur le discours de l'Ambassadeur Lindt à Téhéran. C'est cette position que nous avons répétée à Lagos mais nous avons l'impression que l'Afrique du Sud la considère comme une clause de style. Il ne faut pas oublier que la force militaire de l'Afrique du Sud est considérable. Enfin les Suédois qui s'attendent dans cette région du globe à un bain de sang nous semblent voir un peu loin.

M. Solano : Avez-vous eu des problèmes à cause de vos relations économiques avec l'Afrique du Sud ?

M. Weitnauer : Non. Il n'y a pas eu de protestations. Nous ne livrons plus d'armes à ce pays depuis 1968.

M. Jolles : Nous n'avons pas l'intention d'intervenir sur notre commerce avec l'Afrique du Sud tant que le secteur politique n'est pas touché.

M. Weitnauer : Pour la Rhodésie, la Suisse se limite au cours normal de ses échanges qui se situent d'ailleurs à un niveau inférieur comparé aux échanges d'il y a quelques années.

- 8 -

Amérique latine

M. de Castro : Le fait essentiel dans nos relations avec l'Amérique latine est l'identité de nos civilisations. Cela nous a ouvert des possibilités qui ont sans cesse été perfectionnées. Nous prenons cependant soin de ne pas nous poser en modèle mais d'aider, lorsque nous le pouvons, chaque pays à trouver sa voie. Le rétablissement des relations avec le Mexique a rendu leur plénitude à ces relations. Pour le Mexique, elles viennent contrebalancer l'influence dominante des USA. Aucune tension n'existe dans nos relations avec l'Amérique latine, même avec Cuba en dépit de divergences idéologiques, nos relations se déroulent normalement. De petits incidents ont eu lieu dernièrement avec le Pérou pour des questions d'extradition et avec l'Argentine à cause du terrorisme latent dans ce pays. Le cadre de référence pour nos relations avec ces pays peut être défini comme suit :

- 1) interdépendance des champs d'activité
- 2) définition commune des lignes d'action
- 3) aucune discrimination entre les Etats selon leur système politique mais en sauvegardant les droits de l'homme
- 4) fonction de lien jouée par l'Espagne entre l'Europe et l'Amérique latine
- 5) soutien à tous les mouvements d'intégration.

Les voyages du Roi visent à prendre contact directement avec chacun des pays d'Amérique du Sud et le 3ème du genre vient de se terminer.

Nous nous efforçons, quand cela s'avère possible, d'être également les représentants de l'Europe auprès des nations d'Amérique du Sud au plan économique. Nous jouissons dans ce contexte d'un grand avantage qui est l'absence de méfiance de ces pays vis-à-vis de l'Espagne. En effet, le développement des activités des étrangers et particulièrement de celles des Américains souffre en Amérique latine d'une grande méfiance fondée en partie sur des abus réels.

M. Jolles : L'influence de l'Espagne en Amérique du Sud est bien connue. Nous souhaitons que votre action dans cette partie du monde ira en se renforçant. La Suisse possède

- 9 -

également de grands intérêts économiques en Amérique du Sud et les colonies suisses qui y sont établies sont importantes et nombreuses. Le courant de nos échanges et surtout nos investissements sont également importants. Nous avons constaté l'attitude diversifiée que les ressortissants de ces pays peuvent avoir vis-à-vis des étrangers et sommes d'accord avec vous dans votre appréciation de radicalisme de certains milieux. Nous aussi interprétons ces réflexes et les doctrines intransigeantes qu'adoptent certains pays en matière économique comme un réflexe de défense contre les Etats-Unis. Nous avons avec l'Amérique latine une question qui nous intéresse particulièrement, c'est l'élargissement de la Banque interaméricaine pour le développement à laquelle nous participons maintenant en votre compagnie. (M. Jolles expose ensuite l'intérêt que nous portons à la répartition des sièges).

M. Weitnauer : Avez-vous l'impression qu'un glissement politique est en cours en Amérique du Sud ou comment prévoyez-vous l'évolution de la situation politique ?

M. Solano : Je ne crois pas qu'il y ait pour l'instant un péril de ce genre en Amérique latine, car les zones d'influence sont nettement départagées. L'URSS à notre avis ne finance pas la subversion. Il peut y avoir des déséquilibres dans certaines régions mais nous ne prévoyons pas de déstabilisation à court terme. Il y a eu le risque en Guyane et en Jamaïque que des gouvernements nettement orientés vers la gauche prennent le pouvoir. Mais les Etats-Unis ont amélioré la situation par des investissements. Economiquement, je ne puis que confirmer qu'il y a une méfiance certaine à l'encontre des investissements étrangers. Les administrations locales sont corrompues et en général inefficaces. La technique étrangère est donc souvent suspecte car en empruntant le chemin de l'administration, elle renforce encore cette corruption.

Il est vrai que certains pays possèdent d'énormes richesses mais celles-ci, une fois mises en exploitation, profitent à l'entreprise exploitante et prennent le chemin de l'exportation sans que les bénéficiaires soient répercutés sur le bien-être de la population. Cela peut évidemment amener des situations explosives. Les Ambassades des pays de l'Est sont attentives à de telles situations et appuient même parfois certains de ces mouvements. Mais il me semble que jusqu'à maintenant elles hésitent à aller jusqu'au bout.

- 10 -

On note enfin dans certains pays l'apparition d'une classe moyenne consciente des forces en présence et qui s'oppose à des investissements du type colonial.

M. Jolles : Nous devrions améliorer ces états de fait et convaincre les autorités de ces pays que nos investisseurs savent respecter les règles du jeu. Il faut en échange que ces pays ne modifient pas d'un jour à l'autre leur législation économique, condition essentielle pour gagner et garder la confiance des investisseurs.

AELE/
intégration européenne de l'Espagne

M. Solano : Nous avons trouvé un esprit pragmatique et flexible auprès de nos interlocuteurs de l'AELE. Je crois que les négociations en cours vont progresser favorablement. J'aimerais mentionner une exception dans ce contexte. C'est l'attitude du Portugal envers l'Espagne qui implique un facteur psychologique mais nous pensons là aussi pouvoir aboutir.

M. Jolles : Je suis heureux de vous entendre. Nous sommes évidemment à votre disposition pour vous aider à aplanir les difficultés. Permettez-moi de vous mentionner les questions qui nous semblent particulièrement importantes :

- 1) le product-coverage : dans ce contexte les exceptions qui ont été demandées sur certains produits nous semblent justifiées lorsqu'elles proviennent de la Finlande et du Portugal. Cela n'est pas le cas pour la Norvège et la Suède.
- 2) les droits fiscaux : il faut arriver ici à établir des notions claires et ces droits ne doivent pas être considérés comme des droits commerciaux.
- 3) restriction quantitative : le principe de telles restrictions est incompatible avec le système du libre-échange. Si les difficultés surgissent dans certains domaines, c'est la solution de la clause de sauvegarde qui doit intervenir.

- 11 -

- 4) cumul diagonal de l'origine : il est extrêmement important que nous arrivions à définir des règles communes quant à l'origine des produits. C'est là une des notions-clés pour la coopération industrielle en Europe.
- 5) élément dynamique : il faudrait fixer dans notre accord le principe de l'automatisme au fur et à mesure des élargissements que vous conclurez avec la CEE.
- 6) aspects institutionnels : il ne faut pas accorder une trop grande importance au pouvoir de décision qui pourrait être transmis à la commission de l'AELE. Même en se montrant très prudent, il ne faut pas oublier que les décisions au sein de l'AELE sont toujours prises à l'unanimité.

M. Solano : La démocratisation des institutions espagnoles a permis de déposer formellement notre demande d'adhésion à la CEE. Le récent voyage du président Suárez dans certains pays de la communauté nous a démontré que le Danemark et la Hollande avaient accueilli avec chaleur notre candidature mais que la France pour des raisons, croyons-nous, de politique interne donc provisoires, était plus réticente. L'Italie nous a garanti son appui mais Rome exige que certains problèmes internes de la CEE soient réglés auparavant. Le président Suárez visitera le Luxembourg, la Grande-Bretagne et l'Irlande en octobre et lors d'un troisième voyage se rendra en novembre à Bonn, en Belgique et auprès de la Commission à Bruxelles. On peut s'attendre que la CEE répondra positivement à la demande de l'Espagne au plan politique et demandera un avis à la Commission. Cela prendra probablement assez longtemps car la bureaucratie de la CEE est lourde et peu rapide. Si je voulais esquisser un calendrier, je crois que la Commission rendra son avis en avril 1978 et qu'un mandat pourrait être élaboré durant l'été, ce qui laisse espérer le début des négociations en automne 1978.

Nous voulons éviter que la CEE agisse comme si elle était un "Club de riches" devant lequel l'Espagne se pose en demandeur moins bien doté, ce qui ne nous permettrait pas de participer de plein droit à la Communauté.

- 12 -

M. Weitnauer : J'aimerais vous exprimer ma sympathie pour les démarches que vous entreprenez pour entrer à la CEE. La difficulté principale nous semble être l'acquis communautaire qu'il est presque impossible d'accepter tel quel.

M. Ferrán : J'aimerais revenir à certaines questions qui traitent de nos négociations avec l'AELE. Celles-ci nous semblent bien engagées et il y a certaines possibilités d'accord sur les points fondamentaux. Pour nous il est clair que l'objectif à long terme doit être l'établissement du libre-échange. L'objectif intermédiaire consiste à éviter des discriminations pendant la phase de nos négociations avec la CEE. Il y a quelques points de discordance qu'il s'agira d'aplanir à Genève et qui tiennent au système en vigueur chez nous. Il s'agit :

- 1) des clauses de concurrence
- 2) de l'aide publique

Quant à la clause dynamique, cela sous-entend que les concessions éventuelles accordées par l'Espagne à d'autres pays seront automatiquement accordées à l'EFTA. Cette automaticité nous cause quelques difficultés car cela supposerait que des concessions agricoles y soient incluses et pour nous celles-ci devront être à négocier de cas en cas. Quant à la commission mixte, nous ne voulons pas la doter de pouvoirs si larges mais seulement lui permettre d'examiner des problèmes et de prendre des résolutions. Le pouvoir devrait être limité au Conseil des ministres.

M. Jolles : Je crois que les problèmes que vous mentionnez ne sont pas insurmontables. Il ne s'agit pas d'établir une égalité de traitement Espagne/CEE/EFTA mais seulement d'établir les bases d'une évolution future. Je crois que le point le plus important c'est que la base des négociations doit être l'accord CEE-Espagne et non l'accord CEE-AELE.

Nous aimerions savoir s'il n'y aurait pas, en ce qui concerne les règles d'origine, l'avantage d'ajouter à la négociation entre nous une négociation avec la CEE pour prolonger la portée d'un tel accord.

Le Conseil des ministres a donc maintenant accepté le point de départ qui est votre accord avec la Communauté. Nous sommes conscients qu'il n'y a pas de concession possible qui ne pourrait être consentie également à la CEE, c'est là un élément tactique.

- 13 -

M. Ferrán : Le cas de la Finlande peut être examiné s'il y a des problèmes graves mais le niveau des concessions CEE ne peut pas être dépassé.

Droit fiscal : nous n'avons pas à ce sujet un seul principe vu la difficulté à définir exactement certains droits. Pour les droits d'exportation, nous appliquons avec la Communauté le principe de ne pas imposer plus fortement la CEE que les pays tiers.

Règle d'origine : il me semble que cette question a été posée en des termes nouveaux qui débordent quelque peu sur ce qui a été dit lors des premiers contacts.

Pour le contingentement, nous avons à l'idée d'appliquer un traitement identique à l'EFTA et à la CEE. Nous acceptons le principe de ne pas dépasser un certain pourcentage et d'aller de l'avant dans la libéralisation.

M. Jolles : Encore un point sur la clause dynamique. Lorsque le processus de votre adhésion au Marché Commun sera achevé, votre secteur agricole sera traité dans vos relations avec nous selon les règles du Marché Commun. Nous irions donc dans le sens d'une divergence en appliquant l'automatisme. Par contre lorsqu'il s'agit d'élargir le product-coverage, cela devrait être automatique puisque en consentant des démobilisations supplémentaires, vous rattrapez en somme le décalage existant en vertu de l'AELE.

M. Moreno y Moreno : J'aimerais vous entretenir quelques instants des soucis que nous cause le commerce agricole entre nos deux pays. L'Espagne supporte actuellement un déficit très fort dans ses échanges avec la Suisse. La couverture est inférieure à 25 % (?). Il est pour nous très important que nous puissions augmenter notre part du marché suisse. Je pense en particulier aux points concrets suivants :

- 1) nous aimerions obtenir une consolidation des avantages déjà reçus dans le cadre des préférences généralisées
- 2) nous aimerions augmenter le contingent des vins rouges en Suisse
- 3) nous aimerions enfin que les restrictions existantes à l'importation des vins espagnols en bouteille soient allégées

- 14 -

M. Jolles : Selon nos indications, la couverture de nos échanges est d'environ 46 %. En Suisse, tout ce qui touche aux questions agricoles est hautement politique. Nous ne disposons pratiquement d'aucune marge de manoeuvre pour obtenir l'accord de nos producteurs à de plus importantes importations agricoles. Vos exportations agricoles vers la Suisse sont dix fois plus élevées que nos exportations agricoles vers l'Espagne. Quant aux importations de vins espagnols, je dois vous dire que la part réservée à l'Espagne ne pourrait être augmentée qu'aux dépens des vins français ou italiens et la proportion de ces derniers au marché a déjà été réduite plus fortement que les vôtres.

CSCE

M. Solano : Si l'on compare les déclarations qui ont été faites tant par la délégation suisse que par la nôtre à Belgrade, on constate une grande identité de vues. Cela est le reflet d'une coopération que nous avons beaucoup appréciée avec votre délégation durant la phase de Belgrade.

Le problème de la Méditerranée doit, à notre avis, être traité avec beaucoup de mesure. Nous n'avons pas de propositions concrètes à faire dans ce domaine mais nous continuerons à soutenir que la sécurité en Méditerranée est inséparable de la sécurité en Europe et qu'il en découle la nécessité de donner aux riverains la possibilité de se faire entendre. Cette possibilité doit rester mesurée et ne pas empiéter sur le cours général des travaux. Malte semble trop extrémiste à ce sujet. Pour nous par exemple, nous ne pensons pas qu'il doit y avoir un comité méditerranéen après Belgrade. Nous l'avons dit à Malte lors des visites réciproques échangées avec ce pays.

Il y a aussi une autre dimension dans cette conférence dont on a moins parlé mais qui est réelle, c'est la dimension nord-sud. Les pays comme l'Espagne, l'Italie, la France etc. ont des problèmes différents des pays du centre et du nord de l'Europe. Peut-être conviendrait-il à l'avenir de tenir compte de cette nuance.

Un des faits importants dans le calendrier de la conférence est pour nous le lieu de la prochaine réunion dans deux ans probablement. Nous avons noté une réaction favorable auprès de presque tous les pays quant à la possibilité que Madrid soit choisie. Vienne qui avait

- 15 -

également marqué son intérêt a dit qu'elle céderait si Madrid pouvait être assurée d'être choisie. Quant à la candidature de Malte, je crois qu'il ne faut pas la prendre au sérieux notamment parce qu'il y a à La Valette très peu d'Ambassades et que les possibilités de communication en seraient rendues difficiles.

M. Weitnauer : Je me félicite également de l'excellente collaboration de nos délégations à Belgrade. Notre neutralité ne nous empêche pas d'être actifs et de jouer le rôle qui nous revient au sein des pays démocratiques. Notre déclaration d'ouverture mentionnera les droits de l'homme sans que nous voulions faire un procès à quiconque mais c'est là un attribut de tout pays libre et souverain de parler ouvertement d'une question aussi importante. A ce sujet il nous semble que c'est surtout la marge de manoeuvre qui manque à l'URSS. Le système qui règne dans les pays de l'Est leur laisse en effet très peu de liberté pour évoquer cette question et l'une de nos craintes est que d'en trop parler provoque un dommage pour les populations des pays de l'Est. Or il faut faire en sorte que le sort de ces populations ne devienne pas plus difficile encore.

En se lançant dans cette conférence, l'URSS croyait qu'elle pouvait bénéficier d'une simple confirmation des frontières européennes et en rester là. Elle doit se rendre compte à l'heure actuelle que son idéologie et la manière dont elle la répand à l'étranger constituent un obstacle à la détente. Mais on ne peut admettre d'une part, qu'il n'y a pas d'alternative à la détente et prétendre, d'autre part, que la victoire idéologique des pays communistes est inéluctable et en plus exiger des pays occidentaux qu'ils cessent leur "guerre psychologique". Si l'on tient ces discours aux dirigeants des pays de l'Est, ils nous répondent en général en se servant de leurs vérités scientifiques, qu'ils démontrent avec la dialectique que l'on connaît. Une exception cependant : la Pologne qui voit à plus long terme et possède le sens de l'histoire au plus haut degré.

La Suisse continuera à faire des propositions dans le domaine de l'information, des conditions de travail des journalistes et des échanges d'émissions radio.

J'aimerais mentionner que la Suisse pourrait se décider prochainement à établir un centre d'études sur la sécurité en Europe dans une de nos villes. Ce centre aurait

- 16 -

notamment pour but de consentir des bourses et d'organiser des colloques sur les questions de sécurité en Europe. Il reste enfin notre projet de SRPD pour lequel les actes de Helsinki nous font une obligation de présenter un projet. Nous sommes de notre côté entièrement favorables à la candidature de Madrid. Celle de Malte ne peut pas être prise au sérieux.

Il nous intéresserait de savoir si vos rapports avec l'OTAN et votre traité avec les USA pourraient soulever une opposition soviétique ?

M. Solano : Cela est en effet une question compliquée. Des études sont actuellement en cours dans notre ministère pour évaluer l'impact que pourraient avoir nos liens avec les Etats-Unis sur notre candidature.

OTAN - Etats-Unis

M. Solano : La question des rapports avec l'OTAN fait l'objet d'étude avec les militaires. Il ne faut pas oublier que l'Espagne a connu une longue période d'isolationisme, la dernière alliance ayant été conclue, d'ailleurs pour des raisons de politique intérieure, en 1834. Il y a beaucoup d'arguments pour et contre notre entrée à l'OTAN. On est aussi très divisé dans le pays. Même au sein des forces armées, les positions sont différentes. La marine, qui est assez moderne, dont les officiers parlent anglais et qui est habituée à des contacts internationaux, est favorable à l'adhésion. Pour des raisons analogues, l'armée de l'air est également bien disposée. Dans les forces terrestres, il en va autrement. Les généraux sont âgés, l'organisation est vieillotte, on a eu peu affaire avec l'étranger; on y est donc assez méfiant.

Les partis politiques ont des positions très diversifiées. Les socialistes et les communistes y sont opposés (alors qu'ils ne le sont pas à notre adhésion à la CEE). Ils pensent que ce n'est pas bon pour la détente, que cela peut créer un déséquilibre sur le continent. (A cela on peut objecter que le traité avec les Etats-Unis crée déjà des conditions analogues). On craint des répercussions sur la position de la Yougoslavie. Il y a aussi des questions à ce sujet dans les forces armées. Dans le gouvernement, la tendance est en faveur de l'adhésion.

- 17 -

Des problèmes pratiques se posent : l'adhésion à l'OTAN se substituera-t-elle au traité avec les Etats-Unis ou ce dernier sera-t-il maintenu ? Les Américains n'ont pas été très clairs sur ce sujet. Du point de vue militaire, le changement ne serait pas très important, car l'Espagne est déjà en fait incluse dans le dispositif de l'OTAN. En revanche, l'Espagne acquerrait un poids accru, la possibilité de discuter des problèmes et de leurs solutions et disposerait d'une certaine marge de manoeuvre politique due à l'Alliance.

Il y aura un grand débat sur l'OTAN que l'on prépare pour les prochains mois.

Gibraltar

M. Solano : Les opinions divergent quant à savoir s'il est plus facile ou moins facile de résoudre le problème au sein de l'Alliance. Lors des récents entretiens avec M. Owen, nous avons pu montrer aux Anglais que le problème n'était pas simplement de la politique intérieure, mais qu'il est réel. Il nous a paru que le point de vue espagnol est mieux compris maintenant : on peut dire à un ministre britannique que Gibraltar est une terre espagnole sans provoquer une violente réaction. Le problème subsiste, mais il est plutôt secondaire pour les Anglais. Nous espérons le résoudre au cours de ces prochaines années, sur la base de la souveraineté espagnole. Nous ne demandons d'ailleurs pas plus que cela.

M. Elias : Nous sommes prêts à tenir compte des intérêts du peuple de Gibraltar, qui pourrait avoir un statut d'autonomie très étendu, dans le cadre de la politique régionaliste que nous poursuivons actuellement. La souveraineté serait plutôt symbolique. M. Suárez rencontrera M. Owen à Londres en octobre.

Travailleurs migrants

M. Elias, directeur politique Europe, lit ensuite un mémorandum qui lui a été transmis par l'Institut espagnol d'émigration et qui mentionne quelques points pour lesquels une amélioration de la situation des travailleurs espagnols en Suisse est souhaitée. Ce mémorandum doit être remis à l'Ambassade qui le transmettra aux autorités fédérales.